



Thourotte, le 30 mai 2018

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 MAI 2018

Etaient présents :

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, VERVEL, Mmes BOULEFROY, DAUMAS, ARDUIN, GRANDJEAN, FOURE, SERE, CABRERA, LOUVET, BERNARD, MM. MARCHE, TOULEMONDE, IBRAN, DAMERY, DENIZART, SELIER, RIVAS

Absents :

Madame FONTAINE Valérie qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur PILORGE Francis qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Monsieur PIAR Joël qui avait donné pouvoir à Monsieur IBRAN, Madame DECONINQUE Valérie qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI, Monsieur BILLIA Bruno qui avait donné pouvoir à Monsieur VERVEL, Madame LIMA qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame NOVAK-MILJEVIC,

Secrétaire : Madame SERE Dany

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- La transformation d'emplois suite à avancement de grade, à savoir :

Emplois à créer	Emplois à supprimer
1 Attaché Principal	1 Attaché
1 Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	1 Animateur
1 Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Administratif
2 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	2 Adjoint Technique
4 Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	4 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
1 Brigadier Chef Principal	1 Gardien-Brigadier
1 Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1 Adjoint d'Animation

- La détermination du nombre de membres au Comité Technique.

Il est décidé de maintenir le nombre de membres à 5 représentants du personnel et 5 représentants pour la collectivité

Au titre de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- L'échange de terrains situés route du Plessis Brion.

Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- L'approbation du Compte de Gestion 2017 de la ville et de la ZAC
- Le vote du Compte Administratif de la ville et de la ZAC
- L'affectation des résultats de la ville et de la ZAC
- La décision modificative N°1/2018 de la ville et de la ZAC

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT à savoir :

2018/04	Indemnisation concernant les dommages engendrés par la tempête dans la nuit du 2 au 3 janvier 2018 pour un montant de 2 385.63 € (indemnité immédiate) et 1 374.67€ (indemnité différée)
2018/05	Demande d'une concession cinéraire pour 15 ans (N°1395- J N°06) dans le cimetière

Le Conseil Municipal a également :

- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement au réseau de distribution pour alimenter en énergie électrique trois comptages situés avenue d'Austerlitz. Le montant des dépenses résultant des travaux s'élevant à 17 299.06 € HT.
- Validé la modification des statuts du syndicat du Matz
- Actualisé le tarif horaire de la piscine pour les écoles extérieures à compter du 1^{er} septembre, à savoir 70€.
- Décidé, au regard des effectifs très importants des services de restauration scolaire et des difficultés que cela engendre, que les enfants scolarisés à Thourotte mais domiciliés dans une autre commune (hors classe ULIS) ne pourront pas obtenir de place à la restauration scolaire à compter de septembre (exception pour les dérogations déjà effectives).

Le Maire,
P. CARVALHO

